

PLF 2020 : L'acte II du quinquennat à transformer !

Le projet de loi de finances 2020, présenté en Conseil des ministres le 27 septembre, dans un contexte de ralentissement et de grandes incertitudes économiques, a été annoncé comme une concrétisation de l'acte II du quinquennat.

Pour l'UNSA, certaines mesures semblent marquer une prise en compte des demandes sociales et écologiques, parmi lesquelles la baisse de la fiscalité des ménages à hauteur de 9,3 milliards d'euros, l'augmentation du budget de la transition écologique et solidaire de 4,4% (soit 800 millions d'euros).

Par ailleurs, le renoncement à une réduction importante des effectifs globaux de la Fonction publique, marqueur idéologique du début de quinquennat, est la preuve de l'importance du service public dans notre pays.

Pour autant, malgré cette inflexion apparente, l'UNSA s'interroge sur un certain nombre d'orientations budgétaires, notamment la poursuite de la non indexation sur l'inflation d'un grand nombre de prestations sociales (aides au logement, allocations familiales...), du gel des salaires de la Fonction publique ou de la baisse des effectifs dans certains ministères clés (Transition écologique, Action et compte public, Économie et finances...).

L'UNSA pointe également le décalage entre la volonté affichée de lutte contre la pauvreté et la récente réforme de l'assurance chômage faite au détriment des plus précaires.

L'UNSA suivra attentivement le débat parlementaire qui va s'ouvrir et profitera de ce moment en interpellant l'exécutif et la représentation nationale pour porter ses revendications.

Communiqué de presse du 30 septembre

Laurent Escure - Secrétaire général

Aggravation des comptes de la Sécurité sociale : les assurés n'en sont pas responsables !

Alors qu'en 2018, tout le monde se félicitait d'un retour à l'équilibre de la Sécurité sociale, l'euphorie aura été de courte durée.

Le déficit attendu est identique à celui connu en 2017, soit -5,4 milliards d'euros. Pis encore, celui-ci devrait connaître sensiblement la même trajectoire pour 2020 (-5,1 milliards d'euros).

Ce coup d'arrêt brutal n'est pas dû aux comportements des assurés sociaux, mais bien aux choix budgétaires du Gouvernement.

En effet, suite à la crise des gilets jaunes, le Gouvernement a pris différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat (désocialisation des heures supplémentaires, baisse du taux de CSG pour une partie des retraités, ...) qui impactent les recettes de la Sécurité sociale.

En 2019, c'est ainsi près de 2,7 milliards d'euros de manque à gagner pour la protection sociale que le Gouvernement aurait dû compenser conformément à la loi Veil de 1994.

Cette non compensation vient fortement dégrader le déficit des branches d'assurance maladie et vieillesse.

Pour l'UNSA, cette situation est inacceptable car elle fragilise notre modèle social et remet donc en cause la trajectoire de retour à l'équilibre de la Sécurité sociale à l'horizon 2020.

Par ailleurs, l'UNSA a rappelé au Gouvernement qu'elle souhaite être associée à l'élaboration du PLFSS bien en amont de ce qui se fait actuellement, car c'est, pour les assurés sociaux, une manière de se réapproprier et de mieux comprendre notre système et ses enjeux.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2020 (PLFSS) présenté ce jour, intègre un certain nombre de mesures, qui pour l'UNSA vont parfois dans le bon sens.

C'est le cas notamment des annonces à destination des personnes en situation de handicap et de dépendance ou encore des patients en suivi post-oncologique, ainsi que les annonces qui visent à améliorer le recouvrement des pensions alimentaires.

En ce qui concerne l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), l'UNSA regrette que, dans un contexte de grave crise au sein de l'hôpital et notamment des urgences, celui-ci soit revu à la baisse. Cette diminution envoie un signe négatif aux personnels soignants comme aux patients.

Concernant le maintien d'une indexation différenciée des pensions de retraites, l'UNSA réitère sa forte opposition. Pour l'UNSA, l'ensemble des pensions doit être indexé sur l'inflation, et ce conformément à la loi. C'est encore un mauvais signal envoyé par le Gouvernement.

Communiqué de presse du 30 septembre

Laurent ESCURE - Secrétaire général

Retraite : la concertation continue

Lundi 30 septembre, Dominique Corona, Secrétaire général adjoint, a été reçu par les équipes du Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

Cette réunion avait pour objectif d'analyser les départs anticipés dans le système universel de retraite. En ce qui concerne les départs anticipés pour carrières longues, l'UNSA a rappelé sa proposition d'ouvrir ce droit aux salariés ayant débuté leur carrière avant 21 ans, voire 22 ans.

Concernant la retraite anticipée au titre de l'inaptitude, le HCRR prévoit de mettre fin à la pension pour invalidités sans condition d'âge pour les assurés de la Fonction publique et des régimes spécifiques. Le HCRR souhaite ainsi faire converger les règles afin d'appliquer à ces assurés sociaux le dispositif de retraite anticipée pour invalidité appliqué aux salariés du secteur privé.

L'UNSA soutient l'idée de l'ouverture d'une concertation pour la création d'un nouveau dispositif d'invalidité.

En ce qui concerne les départs anticipés pour les fonctionnaires exerçant des missions régaliennes de maintien de l'ordre et de sécurité publique en raison de la dangerosité et des contraintes importantes qu'elles comprennent, l'UNSA a demandé que des discussions sectorielles s'ouvrent rapidement sur ce sujet avec les organisations syndicales.

Sur la prise en compte de la pénibilité, l'UNSA a rappelé qu'elle était favorable à l'ouverture du compte Personnel de Prévention (C2P) aux salariés de la Fonction publique et des régimes spécifiques. Afin que le CP puisse jouer pleinement son rôle, l'UNSA a demandé une réouverture des concertations sur les seuils permettant d'ouvrir le droit à l'obtention de points pénibilité.

En parallèle, l'UNSA a indiqué être favorable à l'ouverture d'une concertation afin que de nouveaux critères de pénibilité puissent être intégrés au C2P.

Réforme de l'assurance chômage : les plus précaires vont payer la note

L'Unedic a analysé dans son étude d'impact les conséquences de la réforme de l'assurance chômage annoncée en juin 2019. Les plus fragiles et précaires seront grandement pénalisés. Selon l'Unedic, d'ici 2022, le nombre de chômeurs indemnisés baissera de 210 000.

Bonne nouvelle pour les concernés ? Résultat d'un retour à l'emploi de qualité ?

Non, simple conséquence mécanique du durcissement des nouvelles règles concernant notamment l'ouverture des droits, le changement de mode de calcul de l'allocation ou bien encore la durée d'indemnisation.

Alors que l'accompagnement des demandeurs d'emploi devrait être une priorité, le gouvernement en rajoute avec la baisse du financement de Pôle Emploi par l'État.

En effet, dans le cadre de la négociation concernant la convention tripartite État – Unedic - Pôle Emploi pour 2019 – 2022, l'État prévoit de baisser sa subvention sur cette période, tout en contraignant l'Unedic, dans le même temps, à augmenter sa contribution financière à Pôle Emploi de 10 à 11 % de ses ressources. Pour l'UNSA, si la baisse statistique du nombre de chômeurs aura bien lieu, elle masque la cruelle réalité : ce sont les plus précaires qui vont payer la note !

Communiqué de presse du 25 septembre

Laurent Escure - Secrétaire général

Cérémonie d'hommage à Jacques Chirac

L'UNSA s'est rendue, à l'invitation du Président de la République, à l'hommage rendu ce 30 septembre à Jacques Chirac.

Laurent Escure était représenté à la cérémonie par Luc Bérille.

Transition écologique : l'UNSA en actions

A l'occasion de son Conseil National, l'UNSA a présenté un plan d'action relatif à la transition écologique. Il fut l'occasion de renouveler notre partenariat avec France Nature Environnement qui donnera lieu à des actions de nos deux organisations, à Paris et dans les territoires.

Il a été décidé de mettre en place un groupe de travail interprofessionnel dont les objectifs sont de :

- réfléchir sur les grands thèmes de la transformation écologique et analyser les projets de loi à venir ;**
- proposer des actions pour la transformation écologique de l'UNSA (guide des bonnes pratiques, bilan carbone de nos actions) ;**
- doter nos structures d'outils pour l'action des représentants syndicaux dans leurs entreprises ou administrations ;**
- mettre en place des cycles de formation.**

L'UNSA avait été signataire du Pacte pour le Pouvoir de Vivre. A l'occasion du grand débat national, 19 organisations, dont l'UNSA, avaient établi un diagnostic commun et 66 propositions pour contribuer à la construction d'un nouveau pacte politique, social et écologique.

A l'instar de ce pacte, l'UNSA est convaincue que c'est dans le cadre de partenariats et d'actions communes avec les acteurs de la société civile que les causes environnementales peuvent être défendues. C'est dans ce cadre que l'UNSA a renouvelé son partenariat avec France Nature Environnement.

Assemblée plénière de la CNCDH

La Commission Nationale Consultative pour les Droits de l'Homme (CNCDH) s'est réunie mardi 24 septembre 2019. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Cette assemblée a adopté deux nouveaux avis : le premier concerne les mineurs français retenus dans les camps en Syrie. Dans cet avis, la CNCDH réitère sa demande de rapatrier d'urgence l'ensemble des enfants français retenus dans les camps en Syrie et de les prendre en charge au plus vite au nom du respect des valeurs de la République et des droits fondamentaux. La CNCDH demande également le rapatriement de leurs parents au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le second avis adopté demande le retrait de l'instruction ministérielle visant au partage d'informations sur les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale entre les services du 115 et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Selon la CNCDH, l'instruction est contraire au principe de l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement d'urgence et aux obligations internationales de la France relative aux droits des migrants.

La prochaine assemblée plénière de la CNCDH se tiendra le 15 octobre prochain.

Alliance européenne pour l'apprentissage (EAfA) : 4^{ème} séminaire régional à Skopje (Macédoine du Nord)

La Commission européenne et la Fondation européenne pour la formation (ETF) ont organisé le 4^{ème} séminaire régional les 25 et 26 septembre dernier à l'intention des pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne (UE).

Ce forum a réuni les délégués d'organisations membres de l'EAfA. Outre, les gouvernements nationaux, l'Alliance inclut des entreprises, des partenaires sociaux, des artisans, des chambres de commerce, des établissements d'éducation et de formation.

L'Alliance est ouverte à tous les pays de l'UE, de l'AELE (Association européenne de libre-échange).

L'UNSA y était représentée par Christine Savantré, Conseillère nationale Economie-Emploi-Formation.

L'EAfA promeut l'emploi des jeunes et soutient l'objectif de la garantie pour la jeunesse tout en réduisant les disparités entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Aussi l'objectif de l'Alliance est que toutes les parties prenantes s'engagent dans un apprentissage de qualité.

En juin 2015, lors du sommet de Riga, les ministres responsables de l'EFP (Enseignement et formation professionnelle) ont réaffirmé leurs efforts pour améliorer la qualité et le statut global de l'EFP dans le cadre du processus de Copenhague, afin de respecter les objectifs stratégiques de l'initiative "Europe 2020", ainsi que leur soutien à l'agenda européen pour la croissance et l'emploi.

Les États membres de l'UE, les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne ont convenu d'un ensemble de résultats à moyen terme pour la période 2015-2020.

Ce séminaire avait pour objectif principal de permettre l'apprentissage et la création de réseaux entre les pays candidats et les membres de l'EAfA. La thématique retenue portait sur « L'engagement des petites et moyennes entreprises dans l'apprentissage par le travail ».

A cette occasion, l'UNSA a réaffirmé que l'enseignement et la formation professionnelle ne devaient pas être considérés comme une 2^{nde} chance, mais comme une véritable opportunité de réussite professionnelle et personnelle.

Par ailleurs, l'UNSA a insisté sur la mise en œuvre du cadre de qualité pour l'apprentissage (recommandation de la commission européenne).

Cet outil construit autour de critères partagés (partenaires sociaux/ Commission européenne) peut être un levier pour rendre plus attractive la formation professionnelle et apporter aux jeunes des droits sociaux, une formation de qualité et ainsi sécuriser leur parcours.

Colloque « Prendre en charge la santé au travail, un enjeu pour les syndicats »

L'UNSA et le Groupe AESIO organisent un colloque sur la santé au travail le 26 novembre 2019 à Bagnolet.

Au programme de cette journée animée par François Desriaux, Rédacteur en chef de « Santé et Travail » :

9H : Accueil

9H30 : Ouverture par Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA et Patrick Brothier, Président du groupe AESIO.

10H : Table ronde n° 1 "Santé au travail en France et en Europe, état des lieux"

avec la participation de Nadja Salson (EPSU), Rémi Bourguignon (Maître de conférence à l'IAE), Anne-Marie Nicot (Chargée de mission à l'ANACT), un intervenant de l'ETUI (sous réserve).

11H30 : Table ronde n°2 "La nouvelle donne du dialogue social"

avec la participation de Laetitia Bresson (UNSA banque populaire), Nadia Zenaf (UNSA ETAM), David Cluzeau (Vice-président de l'UDES et branche animation), Ludovic Palisson (UNSA Fonction Publique), François Gouzy (Directeur commercial branches AESIO).

14H30 : Table ronde n° 3 "Et demain ? Travailler ensemble autrement"

avec la participation de David Clair (Directeur général de la CRAMIF), Annick Fayard (Conseillère nationale en charge de la qualité de vie au travail), Sophie Thiéry (Directrice de l'engagement sociétal AESIO), un intervenant des services de santé au travail (sous réserve).

16H30 : Conclusion Dominique Corona, Secrétaire général Adjoint de l'UNSA.

Inscription obligatoire en allant sur : [CEFU-colloque santé au travail](#)



Développement, affiliations

Dans tous les secteurs, l'UNSA poursuit son développement.

Les Organisations Syndicales Adhérentes nous informent de leurs nouvelles implantations syndicales (article 1 du RIN) :

- **Fédération UNSA 2A (pôle 1) :**

Ocealia – Cognac (16), MSA Berry / Touraine – Blois (41), Axereal – Olivet (45), SNV Laval (53)

- **Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5) :**

SPIC-UNSA : Lacroix Electronic _ St Pierre Monlimart (49), Socomec – Benfeld (67), Eurocast Lyon SAS – Vaulx-en-Velin (69), Services Pétroliers Shlumberger – Paris (75), Skytanking NV - Le Mesnil Amelot (77), Razel-bec – Orsay (91), Philips – Suresnes (92), Routière de l'Est parisien – Nanterre (92),

UNSA Energie : GRDF Direction Clients Territoire EST – Nantes (44), GRDF Direction Réseau EST- Nancy (54), EDF centre de production Nucléaire de Penly – Dieppe (76), ENEDIS Direction Régionale Centre Val de Loire – Tours (37),

- **FESSAD-UNSA (pôle 6) :**

Tibco Services - Saint-Aignan Grandieu (44), - CPF Presqu'il – St-Herblain (44), Adrea Mutuelle (Groupe AESIO) – Lyon (69), MACIF-Mutualité – Paris (75), Elior Services – Clichy (92),

SNEP-UNSA : OGEC de l'institut Notre Dame – Valence (26), Lycée St Marc - Nivolas-Vermelle (38)

- **UNSA Transport (pôle 7) :**

Transport Logistique : Mertz Conteneur - St Vigor-d'Ymonville (76), DB Schenker – Mitry-Mory (77), Kuehne-Nagel Insitu – Chalon sur Saône (71)

Transport urbain et voyageurs : Tram Nice - Nice (06), Carpostal Méditerranée – Agde (34), Atlantique Loire Transport – Vallet (44), Amazon.Fr Logistique – Orléans (45), Keolis Oise – Senlis (60), Transdev IDF Vaux le Penil – Melun (77), Aéroport Roissy – Le Mesnil Amelot (77), OPS / WFS – Roissy (95),

- **UNSA Santé Sociaux (pôle 8) :**

EHPAD St-Charles – Angers (49), Pep 19 – Tulle (19), CH Jean Gregory – Thuir (66), SELAS BIO LAM LCD – Saint Denis (93), Hôpital de Dax – Dax (40), Andrea Mutuelle – Lyon (69),

- **UNSA Éducation (pôle 8) :**

SEP-UNSA : Fédération des maisons de quartiers – Saint Nazaire (44),

SNPCE-UNSA : Association pour l'Aide à l'enfance et à l'adolescence – Abymes (971)